



## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2017**

*Excusés : A. Broucke, O. Chanel (pouvoir à D.Wajda), P. Ponsard (pouvoir à G.Neury)*

*Secrétaire de séance : B. Denis*

### **DELIBERATIONS**

- **Autorisation des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits du budget 2016** : jusqu'à l'adoption du budget primitif 2017, le Conseil Municipal autorise les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent par anticipation à hauteur de 258 800 € (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ainsi que la ligne d'investissement pour les imprévus 2016). *(vote à l'unanimité)*
- **Location du terrain communal A354** : le conseil se prononce pour l'exonération du montant de la location de ce terrain, concernant les cinq premiers mois de l'année, soit 21,38 €, ce terrain n'ayant pas été exploité par Mr Jean-Luc Robert. *(vote à l'unanimité)*
- **Délibération vente lot E du terrain communal parcelle A354** : le Conseil Municipal autorise Mr le Maire ou un Adjoint à signer les actes notariés pour la cession de ce terrain, au prix de 99 000 €. *(vote à l'unanimité)*.
- **DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) vente Mondet-Gense/Bahr** : la mairie ne préempte pas. *(vote à l'unanimité)*.

### **COMPTE-RENDUS DE REUNIONS**

- Commission urbanisme : choix du prestataire qui réalisera l'audit pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite. Cet audit servira à lister les problèmes et permettra d'établir un planning des travaux sur 6 ans ainsi qu'une estimation du coût de ces travaux. Le cabinet Soléus a été choisi.
- Commission scolaire (08/12) : renouvellement du PEDT (Projet Educatif Territorial) pour la gestion des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) avec les communes de Châteauvilain, Eclose-Badinières, Meyrié, Nivolas-Vermelle et Succieu, en repartant sur les mêmes bases que précédemment, avec le projet d'échanger des intervenants éventuellement, afin de faire varier les activités proposées.
- Commission scolaire (12/12) : conseil d'école extraordinaire pour se prononcer sur le maintien ou pas des horaires actuels des TAP. Le vote est favorable au maintien des horaires actuels avec une demande de déplacer le temps du jeudi au vendredi.
- Commission école (14/12) : pour préparer la nouvelle répartition des groupes sur les différents ateliers.
- Commission finances (15/12) :
  - point sur les dépenses et recettes du fonctionnement et des investissements 2016.
  - discussion sur le budget alloué à l'école par la commune, qui se monte à 6 000 € pour une année scolaire, sans changement depuis 2014 alors que l'effectif de l'école a augmenté. Il a été décidé d'accorder pour le budget école une somme calculée sur la base de 50 € par élève, le montant total étant fonction du nombre prévu d'enfants au moment du vote du budget et révisable en cas de hausse comme de baisse de l'effectif.
  - photocopies pour les associations : nous avons 10 associations sur le village plus la paroisse ; chacune peut faire ses photocopies à la mairie dans la limite de 500 par an, uniquement en noir et blanc et en fournissant son papier.
  - discussion sur le pilotage du chauffage et de l'électrique pour le nouveau bâtiment.
  - liste et arbitrage pour les investissements 2017.
- Réunion SARA (18/01) : report au prochain Conseil Municipal

### ***INFORMATIONS :***

- Les colis ont été distribués par les membres du CCAS le 17 décembre 2016.
- Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques : un courrier du SEDI en date du 4 janvier 2017 nous informe que le projet d'installation d'une borne électrique sur notre commune est abandonné. Une nouvelle étude de notre dossier sera faite si les bornes des villages autour de Sérézin de la Tour venaient à être saturées.
- INSEE : au 1<sup>er</sup> janvier 2014, Sérézin de la Tour comptait 988 habitants (nombre officiel)
- Prochaine purge des eaux le 23 février 2017 à partir de 20h30.
- Formation PSC1 : les employés communaux suivront cette formation obligatoire et financée par la commune. Trois conseillers municipaux compléteront le groupe à leur frais (60 €).
- Coupure de courant pour travaux le vendredi 3 février 2017 de 8h15 à 11h45 (chemin de la commande, chemin de Quinsonnas, chemin du Grillet et chemin de la Vignole)